



Succésion bloquée par notre notaire

Par **41toto22**, le **19/09/2015** à **11:17**

bonjour

mon père est décédé il y à 4 mois.il avait fait un testament en 2012. nous sommes 3 enfants donc 3 héritiers,mon frère hérite d'une demi part,ma sœur un quart et moi un quart.le testament a été déposé chez le notaire que moi et ma sœur avons choisi pour la succession.Dans le testament il n'est pas préciser quel notaire doit faire la succession et mon frère affirme que c'est à son notaire de la faire.Notre notaire récemment diplômé ne sait pas qui doit faire la succession.Nous nous sommes renseigné auprès d'un autre notaire et de la chambre des notaires qui nous ont confirmé que c'était à notre notaire de la faire. notre notaire exige un document écrit de la chambre des notaires et la chambre des notaires renvoi l'affaire au doyen des notaires.

Peut on m'expliquer pourquoi et dans quel cas on procède ainsi?

merci pour vos réponses

bonne journée.